

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_1-DE

1- Convention de concession avec ASSEMBLIA – Bilan au 31 décembre 2024 et avenant n°10 à la convention d'aménagement

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Par délibération du conseil municipal du 27 janvier 2012, le conseil municipal a désigné ASSEMBLIA, anciennement dénommée la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur de la ZAC « Cœur de Ville » et a approuvé la convention de concession d'aménagement.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Conformément à l'article 16 du cahier des charges des concessions et aux articles L.300-5 du code de l'urbanisme (alinéa 3), L.1523-2 (alinéa 3) et L.1523-3 du Code Général des Collectivités territoriales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2024 ainsi que le compte rendu annuel d'activité. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

Par ailleurs, depuis la signature de la convention de concession plusieurs avenants ont été signés, dont l'avenant n°9 du 24 septembre 2024 qui réintérait une partie des aménagements paysagers de la phase 2 dans la concession et augmentait ainsi la participation financière globale de la ville.

Cependant, des dossiers de subvention ayant été déposés par ASSEMBLIA dans le cadre de l'aménagement de la phase 2 de la ZAC cœur de ville portant finalement sur l'ensemble des aménagements paysagers, il convient par cohérence de réintégrer l'ensemble des aménagements paysagers de la ZAC dans le cadre de la concession par la conclusion d'un avenant n°10.

Ainsi, une nouvelle contribution de 150 000 euros HT sera de fait allouée aux aménagements paysagers de la phase 2 du secteur Parc et abords du bassin qui sera exigible lors de la remise des ouvrages. Cela portera la participation totale de la commune à 950 000 euros HT, avec un échéancier pour le paiement du solde détaillé dans l'avenant.

Cet avenant a également pour objet de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2032.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le bilan actualisé au 31 décembre 2024** ainsi que le compte rendu annuel d'activité ;
- **Approuve les termes de l'avenant n°10** et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_2-DE

2- Isléa : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu la délibération en date du 19 septembre 2024 approuvant les tarifs d'Isléa pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs applicables à ISLEA,

Vu l'avis de la Commission de la vie culturelle et de la communication en date du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 2 % à 3 % environ et d'approuver les tarifs ci-dessous qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026 :

**ASSOCIATIONS – COMITES D'ENTREPRISES AYANT SON SIEGE SOCIAL A
AVERMES**

PRESTATIONS	2025	2026	ECART €
1° Activités avec droits d'entrée (dîners dansants, spectacles, bals...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	369,00 €	376,00 €	7,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	225,00 €	229,00 €	4,00 €
Foyer bar	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Cuisine avec vaisselle	146,00 €	148,00 €	2,00 €
Cuisine sans vaisselle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
2° Activités sans droit d'entrée en général (manifestations diverses, congrès, arbres de Noël...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	251,00 €	256,00 €	5,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	164,00 €	167,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	144,00 €	146,00 €	2,00 €
Cuisine sans vaisselle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
3° Manifestations avec droits de participation (lotos, concours de belote, concours de tarot, autres jeux...)			
Grande salle + bar + cuisine avec vaisselle	309,00 €	315,00 €	6,00 €

Journée supplémentaire (forfait)	Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025 ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_2-DE		
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n° 3/4/5 - la salle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Immobilisation pour préparation – la demi-journée	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	35,00€/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	241,00 €	245,00 €	4,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 040,00 €	1 060,00 €	20,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type concert	35,00 €/H	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	241,00 €	245,00 €	4,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	183,00 €	186,00 €	3,00 €

ASSOCIATIONS – COMITES D'ENTREPRISES - N'AYANT PAS LEUR SIEGE SOCIAL À AVERMES

PRESTATIONS	2025	2026	ECART €
1° Activités avec droits d'entrée (dîners dansants, spectacles, bals ...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	692,00 €	712,00 €	20,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	387,00 €	398,00 €	11,00 €
Foyer bar	118,00 €	121,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	305,00 €	314,00 €	9,00 €
Cuisine sans vaisselle	122,00 €	125,00 €	3,00 €
2° Activités sans droit d'entrée (manifestations diverses, congrès, arbre de Noël...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	387,00 €	398,00 €	11,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	236,00 €	243,00 €	7,00 €
Cuisine avec vaisselle	305,00 €	314,00 €	9,00 €
Cuisine sans vaisselle	122,00 €	125,00 €	3,00 €
3° Manifestations avec droits de participation (lotos, concours de belote, concours de tarot, autres jeux...)			
Grande salle + bar + cuisine avec vaisselle	564,00 €	580,00 €	16,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	325,00 €	334,00 €	9,00 €
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n° 3/4/5 - la salle	59,00 €	60,00 €	1,00 €
Immobilisation pour préparation - la demi-journée	59,00 €	60,00 €	1,00 €

Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025 ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_2-DE		
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	254,00 €	261,00 €	7,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 070,00 €	1 102,00 €	32,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type « concert	35,00 €/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	251,00 €	258,00 €	7,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	188,00 €	193,00 €	5,00 €
Forfait vidéo projecteur salles annexes		25,00 €	

ORGANISMES NON ASSOCIATIFS ET ENTREPRISES
Colloques, congrès, conférences et tous types de réunions professionnelles

PRESTATIONS	2025	2026	ECART €
Grande salle n° 1 avec foyer bar	698,00 €	719,00 €	21,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	391,00 €	402,00 €	11,00 €
Foyer bar	119,00 €	122,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	307,00 €	316,00 €	9,00 €
Cuisine sans vaisselle	123,00 €	126,00 €	3,00 €
Immobilisation pour préparation - la demi-journée	59,00 €	60,00 €	1,00 €
Utilisation des salles annexes n°3/4/5 – la salle	59,00 €	60,00 €	1,00 €
FORFAITS			
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	35,00 €/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 080,00 €	1 112,00 €	32,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type « concert	35,00 €/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	256,00 €	263,00 €	7,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	190,00 €	195,00 €	5,00 €
Forfait vidéo projecteur salles annexes		25,00 €	

ACTIVITES COMMERCIALES E

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_2-DE

PRESTATIONS			
Grande salle + foyer bar	1 136,00 €	1 170,00 €	34,00 €
Jour supplémentaire (forfait)	611,00 €	629,00 €	18,00 €
Foyer bar	119,00 €	122,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	307,00 €	316,00 €	9,00 €
Cuisine sans vaisselle	123,00 €	126,00 €	3,00 €
Immobilisation de la salle pour préparation :			
La demi-journée	307,00 €	316,00 €	9,00 €
La journée	467,00 €	481,00 €	14,00 €
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n°3/4/5 par salle	59,00 €	60,00 €	1,00 €
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	35,00 €/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	256,00 €	263,00 €	7,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 080,00 €	1 112,00 €	32,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type « concert »	35,00 €/h	36,00 €/h	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	256,00 €	263,00 €	7,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	190,00 €	195,00 €	5,00 €
Forfait vidéo projecteur salles annexes		25,00 €	
Si utilisation supérieure au forfait, facturation des heures supplémentaires	35,00 €/h	36,00 €	1,00 €



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

3- Tarif de l'atelier d'écriture à la médiathèque

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	23
◆ Votants	27

Vu la délibération du 16 juin 2022 fixant le tarif de l'atelier d'écriture dispensé à la médiathèque à 60 euros les 9 séances pour chaque participant,

Considérant que cet atelier permet à un groupe de personnes de s'initier à la rédaction de nouvelles avec l'aide d'un intervenant spécialisé et qu'au-delà de l'apprentissage à la rédaction, l'atelier demeure l'occasion d'utiliser l'écriture comme moyen de rencontre pour partager, dans un contexte ludique et convivial, le plaisir d'écrire et bénéficier de conseils d'un professionnel,

Il est précisé que cet atelier se déroule les samedis matin, à raison de 9 séances de 2 heures 30 minutes. Le nombre de participants devra être au minimum de 8 pour assurer le fonctionnement de cet atelier.

Considérant qu'il convient de revaloriser le tarif de cet atelier à compter de la saison 2025/2026 qui débutera en septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission de la vie culturelle et de la communication en date du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 65,00 euros les 9 séances pour chaque participant.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_4-DE

**4- Tarif de
l'atelier d'arts
plastiques à la
médiathèque**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 16 juin 2022 modifiant les tarifs ateliers arts plastiques proposés par la médiathèque d'Avermes,

Considérant qu'il convient de revaloriser ces tarifs à compter de la saison 2025/2026 qui débutera en septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission de la vie culturelle et de la communication en date du 2 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour chaque enfant participant, un tarif unique à 37 euros par trimestre.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_5-DE

5- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Elle a ainsi engagé des études thermiques confiées au bureau d'études thermiques SEQUOIA relatives aux travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment. Considérant le choix du scénario proposé par le bureau d'études à la commune d'Avermes d'engager un programme de travaux permettant de bénéficier d'un gain énergétique de 40% minimum ;

Considérant que ces travaux consisteront principalement à remplacer les menuiseries extérieures avec pose de volets roulants électriques pour les loges, le bureau et les salles annexes, à remplacer la chaudière gaz, à remplacer les circulateurs par des équipements à vitesses variables, à optimiser la régulation des chaudières sur sonde extérieure (hors fonctionnement spécifique), à remplacer les éclairages énergivores, à remplacer des châssis polycarbonates au-dessus des couloirs par une toiture isolante, à procéder à une réfection de la toiture de ce bâtiment, à effectuer le ravalement des façades et à changer les fauteuils et tables de la salle,

Compte tenu de la nécessité de déposer des demandes de subvention avant engagement de ces travaux et des nouveaux dispositifs de soutien aux communes en termes d'aménagement du territoire proposés par le Département de l'Allier dont les nouvelles modalités seront précisées à compter de mars 2026 au titre de la prochaine programmation,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

DEPENSES	
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>
Travaux de rénovation énergétique	600 000 €
Travaux de reprise de la toiture	100 000 €
Prestations diverses (bureau de contrôle/ CSPPS)	30 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 500 €
Ravalement de façade	60 000 €
Changement fauteuils et tables	120 000 €
Total	945 500 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_5-DE

REGION	300 000 €	31,73%
LEADER	60 000 €	6,35%
DEPARTEMENT	283 650 €	30%
ETAT	112 750 €	11,92%
Autofinancement	189 100 €	20%
Total	945 500 €	100%

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département de l'Allier au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

6- Demande de subvention auprès de la Région AuRA – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Elle a ainsi engagé des études thermiques confiées au bureau d'études thermiques SEQUOIA relatives aux travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment. Considérant le choix du scénario proposé par le bureau d'études à la commune d'Avermes d'engager un programme de travaux permettant de bénéficier d'un gain énergétique de 40% minimum,

Considérant que ces travaux consisteront à remplacer les menuiseries extérieures avec pose de volets roulants électriques pour les loges, le bureau et les salles annexes, à remplacer la chaudière gaz, à remplacer les circulateurs par des équipements à vitesses variables, à optimiser la régulation des chaudières sur sonde extérieure (hors fonctionnement spécifique), à remplacer les éclairages énergivores, à remplacer des châssis polycarbonates au-dessus des couloirs par une toiture isolante avec la réalisation d'un plénum technique abaissant la hauteur du couloir à 2,70, à utiliser la CTA en place uniquement pour le renouvellement d'air réglementaire, à installer une climatisation réversible dans la salle de spectacle avec unités dans les plafonds plenums et sur la scène, à procéder à une réfection de la toiture de ce bâtiment, à effectuer le ravalement des façades et à changer les fauteuils et tables de la salle,

Compte tenu de la nécessité de déposer des demandes de subvention avant engagement de ces travaux et des dispositifs de soutien en termes d'aménagement du territoire proposés par la Région AuRA dont les nouvelles modalités seront précisées à compter de mars 2026 au titre de la prochaine programmation,

Considérant enfin d'une part qu'il est opportun de solliciter le taux maximum de soutien des financeurs et donc de proposer différents plans de financement prévisionnel et d'autre part, que pour le soutien à solliciter à la Région, le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

DEPENSES		Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025 ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_6-DE		
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>			
Travaux de rénovation énergétique	600 000 €	DEPAR		
Travaux de reprise de la toiture	100 000 €	LEADER	60 000 €	6,35%
Prestations diverses (bureau de contrôle/ CSPS)	30 000 €	REGION	378 200 €	40%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 500 €	ETAT	112 750 €	11,92%
Ravalement de façade	60 000 €			
Changement fauteuils et tables	120 000 €	Autofinancement	189 100 €	20%
Total	945 500 €	Total	945 500 €	100%

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la Région AuRA au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.



Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Signé
 Jean-Luc ALBOUY

7- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - Rénovation énergétique du bâtiment d'ISLEA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le dispositif de soutien de l'Etat dénommé « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » composé de 3 axes dont celui de la performance environnementale des bâtiments publics dans lequel est incluse l'action « Rénovation énergétique des bâtiments publics »,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Considérant que ce programme soutient les projets de travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique et à augmenter le confort thermique,

Vu les études thermiques réalisées par le bureau d'études thermiques SEQUOIA relatives aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment d'ISLEA à Avermes,

Considérant le choix du scénario proposé par le bureau d'études à la commune d'Avermes d'engager un programme de travaux permettant de bénéficier d'un gain énergétique de 40% minimum,

Considérant que ces travaux consisteront principalement à remplacer les menuiseries extérieures avec pose de volets roulants électriques pour les loges, le bureau et les salles annexes, à remplacer la chaudière gaz, à remplacer les circulateurs par des équipements à vitesses variables, à optimiser la régulation des chaudières sur sonde extérieure (hors fonctionnement spécifique), à remplacer les éclairages énergivores, à remplacer des châssis polycarbonates au-dessus des couloirs par une toiture isolante, à procéder à une réfection de la toiture de ce bâtiment, à effectuer le ravalement des façades et à changer les fauteuils et tables de la salle,

Considérant que pour le soutien à solliciter à l'Etat, le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025 ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_7-DE		
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>	<i>N°</i>		
Etude thermique	7 380 €	ETAT	193 220 €	25%
Travaux de rénovation énergétique	600 000 €	DEPARTEMENT	231 864 €	30%
Travaux de reprise de la toiture	100 000 €	LEADER	60 000 €	7,76%
Prestations diverses (bureau de contrôle / CSPS)	30 000 €	REGION	133 220 €	17,24%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 500 €	Autofinancement	154 576 €	20%
Total	772 880 €	Total	772 880 €	100%

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

8- Demande de subvention au titre du FEADER - LEADER - Travaux de rénovation globale d'ISLEA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER,

Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Par délibération du 14 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la demande de subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 en soutien à l'étude d'optimisation énergétique à réaliser avant engagement des travaux et aménagements à engager pour développer l'offre culturelle proposée au sein de la salle de spectacles ISLEA d'Avermes.

La commune a ainsi obtenu une subvention de 2952€ du LEADER afin de soutenir le financement de cette étude dont le coût s'élevait à 7380€ HT.

Vu les études thermiques réalisées par le bureau d'études thermiques SEQUOIA relatives aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment d'ISLEA à Avermes,

Considérant le choix du scénario proposé par le bureau d'études à la commune d'Avermes d'engager un programme de travaux permettant de bénéficier d'un gain énergétique de 40% minimum,

Considérant que ces travaux consisteront principalement à remplacer les menuiseries extérieures avec pose de volets roulants électriques pour les loges, le bureau et les salles annexes, à remplacer la chaudière gaz, à remplacer les circulateurs par des équipements à vitesses variables, à optimiser la régulation des chaudières sur sonde extérieure (hors fonctionnement spécifique), à remplacer les éclairages énergivores, à remplacer des châssis polycarbonates au-dessus des couloirs par une toiture isolante, à procéder à une réfection de la toiture de ce bâtiment, à effectuer le ravalement des façades et à changer les fauteuils et tables de la salle,

Considérant que le programme régional FEADER 2023/2027 d'Auvergne Rhône-Alpes propose un appel à projet au titre du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » piloté par le GAL Auvergne Rhône Alpes des terroirs Bourbonnais intitulé « Accompagner le développement en valorisant nos communs »,

Considérant que pour le soutien du FEADER/ LEADER, le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_8-DE

SLO ✓

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Travaux de rénovation énergétique	600 000 €	DEPARTEMENT	205 450 €	21,73%
Travaux de reprise de la toiture	100 000 €	LEADER	60 000 €	6,35%
Prestations diverses (bureau de contrôle/ CSPS)	30 000 €	REGION	378 200 €	40%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 500 €	ETAT	112 750 €	11,92%
Ravalement de façade	60 000 €	Autofinancement	189 100 €	20%
Changement fauteuils et tables	120 000 €			
Total	945 500 €	Total	945 500 €	100%

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

9- Demande de subvention auprès du Centre National de la Musique (CNM) – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune a pour projet d'engager des travaux d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment mais aussi de rénover ce bâtiment culturel afin de répondre aux attentes des spectateurs et ainsi de valoriser ce patrimoine culturel du territoire.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Elle a ainsi engagé des études thermiques confiées au bureau d'études thermiques SEQUOIA relatives aux travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment.

Considérant le choix du scénario proposé par le bureau d'études à la commune d'Avermes d'engager un programme de travaux permettant de bénéficier d'un gain énergétique de 40% minimum,

Considérant que ces travaux consisteront principalement à remplacer les menuiseries extérieures avec pose de volets roulants électriques pour les loges, le bureau et les salles annexes, à remplacer la chaudière gaz, à remplacer les circulateurs par des équipements à vitesses variables, à optimiser la régulation des chaudières sur sonde extérieure (hors fonctionnement spécifique), à remplacer les éclairages économes, à remplacer des châssis polycarbonates au-dessus des couloirs par une toiture isolante, à procéder à une réfection de la toiture de ce bâtiment, à effectuer le ravalement des façades et à changer les fauteuils et tables de la salle,

Compte tenu de la mise en place par le CNM d'un fonds exceptionnel pluriannuel de soutien à l'investissement des lieux de diffusion, salles et festivals, de l'affiliation de la commune au CNM et de l'activité de diffusion de la salle de spectacle ISLEA dont plus de 70% entre dans le champ du CNM,

Considérant que ce plan de soutien à la transition des lieux proposé par le CNM accompagne le financement des investissements nécessaires à la transition écologique, aux enjeux sanitaires et de sûreté et à l'amélioration de l'accueil des artistes et du public ainsi que du travail des équipes mobilisées,

Considérant que l'aide peut atteindre 60% des dépenses éligibles avec un plafond de 500 000€ HT par personne morale,

Considérant la nécessité de déposer des demandes de subvention avant engagement de ces travaux et l'opportunité de solliciter le taux maximum de soutien des financeurs et donc de proposer différents plans de financement prévisionnel,

Considérant enfin d'une part qu'il est opportun de solliciter le taux maximum de soutien des financeurs et donc de proposer différents plans de financement prévisionnel et d'autre part, que pour le soutien à solliciter au CNM, le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le 29/09/2025 ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_9-DE		
<i>Nature</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Nature</i>		
Travaux de rénovation énergétique	600 000 €	CNM	500 000 €	52,88%
Travaux de reprise de la toiture	100 000 €			
Prestations diverses (bureau de contrôle/ CSPS)	30 000 €	LEADER	60 000 €	6,35%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	35 500 €			
Ravalement de façade	60 000 €	DEPARTEMENT	196 400 €	20,77%
Changement fauteuils et tables	120 000 €	Autofinancement	189 100 €	20%
Total	945 500 €	Total	945 500 €	100%

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du CNM au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Signé
 Jean-Luc ALBOUY



COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_10-DE

10- Demande de subvention relative à la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique auprès de la Fédération Française de Football (FFF)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Par l'intermédiaire du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la FFF accompagne la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés.

A ce titre, la mise en conformité de l'éclairage ou la rénovation de l'éclairage pour un classement fédéral avec des projecteurs LED est éligible.

Vu le programme de financement des équipements sportifs de la Fédération Française de Football,

Vu l'étude d'éclairage du 27 juin 2025 détaillant la solution retenue,

Vu le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique pour un classement fédéral E6,

Considérant que ce futur équipement permettra de disposer d'un terrain de football d'un meilleur confort de jeu tout en faisant des économies d'énergie,

Considérant que le coût de cet investissement est de 24 683,04 € HT auquel s'ajoute 1 150 € HT de déplacement de l'armoire de commande,

Considérant que le coût de cet investissement est de 25 833,04 € HT,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de la FFF au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

11- Groupement de commandes pour la passation de deux marchés nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assurance de la commune

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique relatifs à la constitution des groupements de commande,

Vu les articles L. 2124-1 et L. 2124-2 et R. 2124-2, L. 2124-2 du Code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande relatif aux prestations d'assurance,

Conformément à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, plusieurs collectivités territoriales peuvent s'associer par la mise en place d'un groupement de commandes. Outil de mise en commun de moyens, il permet de faire grossir les volumes pour en espérer des conditions tarifaires plus avantageuses dans le but de réaliser des économies d'échelle. Pour cela, il est nécessaire que les collectivités membres du groupement d'achat justifient de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans les domaines de fournitures de services ou de travaux.

Considérant que la communauté d'agglomération de Moulins Communauté propose la constitution d'un groupement de commandes en vue :

- de conclure un marché de prestations intellectuelles permettant d'auditer les besoins et d'accompagner les collectivités à la réalisation de marchés d'assurance ;
- de conclure des marchés d'assurance au titre des différents risques incombant à la collectivité : dommages aux biens et risques annexes ; responsabilité civile et risques annexes ; flotte automobile et risques annexes ; risques statutaires du personnel ; protection juridique et fonctionnelle.

Considérant que le marché d'assurance actuel de la commune groupé avec le CCAS expire le 31 décembre 2026,

Considérant qu'il convient de constituer pour cela un groupement de commandes avec Moulins Communauté, proposé comme coordonnateur, afin de lancer deux consultations :

- une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande publique concernant la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'auditer les besoins et accompagner les

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

collectivités à la réalisation de marchés d'assurance, euros HT ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_11-DE

- une consultation sous la forme d'une procédure fondée sur les articles L. 2124-1 et L. 2124-2 et R. 2124-2 1 du Code de la Commande publique, et sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire, en vue de conclure des marchés d'assurance au titre des différents risques incombant aux collectivités, décomposée prévisionnellement de la manière suivante en sept lots : dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, véhicules à moteur et risques annexes, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et élus, prestations statutaires et tous risques expositions ; dont l'estimation est de 1 060 000,00 euros HT pour un an, soit 5 300 000,00 euros HT pour une durée de cinq années pour l'ensemble du groupement et pour l'ensemble des risques à couvrir.

Considérant que la durée des contrats d'assurance sera de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2027,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande ci-annexée, désignant Moulins Communauté comme coordonnateur ;**
- **Adhère au dit groupement de commande ;**
- **Donne mandat au Président de Moulins Communauté ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement de commande pour lancer les consultations, signer et notifier les marchés à intervenir à l'issue des procédures de passation et selon les caractéristiques susmentionnées,**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_12-DE

**12- Subvention
exceptionnelle 2025-
SCA Tennis**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par M. HUGUET, Président de l'association SCA Tennis, afin de participer aux dépenses liées au concours du cheval de trait qui s'est déroulé le samedi 23 août 2025,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue une subvention exceptionnelle de 250 € au SCA Tennis à titre exceptionnel,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée ».**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**13- Subvention
exceptionnelle 2025-
Entente Athlétique
Moulins Yzeure
Avermes (EAMYA)**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Vu la demande de subvention présentée par M. DAGOIS, Président de l'Entente Athlétique Moulins Yzeure Avermes (EAMYA), afin de participer aux dépenses liées à l'organisation de la manifestation les Foulées des Berges qui a eu lieu le 7 juin 2025,

Vu l'avis de la commission vie associative en date du 8 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 septembre 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association EAMYA à titre exceptionnel,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée ».**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_14-DE

**14- Demande de
rétrocession d'une
concession
funéraire acquise
dans le cimetière
communal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-13 et suivants relatifs aux cimetières et concessions funéraires,

Vu le code général des collectivités territoriales l'article L2122-22 alinéa 8 qui prévoit que le Maire, par délégation du conseil municipal, peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions,

Considérant que la rétrocession d'une concession funéraire ne peut être acceptée par la commune que si certaines conditions sont réunies, à savoir que :

- La demande de rétrocession émane du titulaire de la concession,
- La concession soit libre de tout corps,
- La rétrocession n'ait pas pour objet une opération lucrative,

Par courrier en date du 7 novembre 2024, Monsieur Louis Marcel DUFOUR, domicilié 37 Route de Paris à AVERMES, titulaire d'une case de columbarium n° 41, pour une durée de 15 ans, située au cimetière d'Avermes, acquise le 18 mars 2018, a fait part de son souhait de rétrocéder ladite concession à la commune,

Cette concession étant libre de toute urne, suite à l'opération d'exhumation qui s'est déroulée le 7 août 2025, la commune peut, si elle le souhaite, accepter cette rétrocession et rembourser au titulaire le prix de la concession au prorata du temps écoulé. Toutefois, il y a lieu de rappeler que le tiers du prix initial de la concession, versé au centre communal d'action sociale de la commune, lui reste acquis et ne peut être compris dans la somme remboursable.

Considérant que la part communale versée par le titulaire pour l'achat de la concession est de 230,20 euros,

Considérant que la concession a été attribuée pour une durée totale de 180 mois (15 ans),

Considérant que le nombre de mois non utilisés par le concessionnaire est de 90 mois,

Le calcul du remboursement se fera donc comme suit : $(230,20 \text{ €} \times 90) / 180 = 115,10 \text{ euros}$,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la rétrocession de la case de columbarium n° 41** par Monsieur Louis Marcel DUFOUR, située au cimetière communal d'Avermes,
- **Autorise le remboursement à Monsieur Louis Marcel DUFOUR pour un montant de 115,10 euros.**



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_15-DE

**15- Restauration
scolaire – mise à
jour du règlement
intérieur**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 juin 2024 adoptant les modifications au règlement intérieur du service restauration scolaire,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur pour la gestion des annulations des repas liées aux sorties scolaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement intérieur du service restauration scolaire.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_16-DE

16- Convention de partenariat entre la commune d'Avermes et l'IME la Clarté

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Par délibération en date du 19 septembre 2024, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec l'IME la Clarté dans le but de faciliter l'intégration de jeunes pris en charge par l'établissement avec la mise en place de plateaux techniques en milieu ouvert.

Ce partenariat consiste à organiser des sessions d'entretien des locaux encadrées par un éducateur technique de l'IME les mardis après-midi pendant les périodes d'ouverture de l'établissement pour permettre de mettre en pratique leurs compétences.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec l'IME la Clarté pour permettre la mise en œuvre de ces ateliers pour l'année scolaire 2025/2026.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

17- Organisation des opérations de mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour les élections municipales de 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les services de l'Etat confient aux communes l'organisation matérielle de la mise sous pli de la propagande électorale qui sera adressée aux électeurs, ainsi que le colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	23
◆ Votants	27

En application des dispositions de l'article L.241 du code électoral, les modalités de réalisation de ces missions seront formalisées par une convention établie par les services de la Préfecture de l'Allier.

La collectivité détermine les modalités de réalisation de la prestation qui semblent être le plus adaptées à la situation locale sous le contrôle de la commission de propagande. Cette prestation comprend l'adressage des enveloppes et la mise sous pli de la propagande destinées aux électeurs de la commune ainsi que le colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote.

En contrepartie, la collectivité percevra une dotation calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits par tour de scrutin.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à organiser les opérations de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale pour les élections municipales de 2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et à conclure avec la Préfecture de l'Allier,**
- **Impute les dépenses résultant à l'opération au chapitre 012 (frais de personnel)**



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

18- Convention
d'apprentissage
Brevet
Professionnel de la
Jeunesse de
l'Education
Populaire et du
Sport (BPJEPS)
avec GEIQ Sport et
Loisirs Auvergne

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail,

Vu le décret n°2018-1347 du 28 septembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 modifié relatif au dépôt du contrat d'apprentissage,

Vu le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2024 approuvant la convention à conclure pour la période du 18/11/2024 au 17/11/2025 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que des jeunes ont de nouveau formulé le souhait de pouvoir effectuer leur période de stage en entreprise auprès de la collectivité,

Considérant qu'un conventionnement entre l'organisme de formation GEIQ SPORT ET LOISIRS AUVERGNE et la collectivité peut être renouvelé afin d'assurer l'apprentissage d'un jeune dans le cadre de l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS),

Il est précisé que l'organisme de formation adressera tous les mois à la collectivité une facture pour le règlement des dépenses afférentes à cet apprentissage,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir** entre l'organisme de formation GEIQ SPORT ET LOISIRS AUVERGNE et la collectivité **pour la période allant du 17/11/2025 au 16/11/2026,**

- **Autorise Monsieur le Maire à prélever les dépenses à intervenir** dans le cadre de cette formation.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_19-DE

**19- Classement
d'une parcelle (AC
386) dans le
domaine public
communal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27

Par délibération du 13 mars 2025, le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC 349 d'une superficie de 2800m² environ située « Les Condriaux – Chemin des Fortunes » à la SCI LA NOUE.

Afin de permettre l'accès à cette parcelle nouvellement cadastrée AC 385, il est nécessaire de classer la nouvelle parcelle cadastrée AC 386 d'une superficie de 195 m² conservée par la commune d'Avermes et identifiée sur le plan ci-joint, dans le domaine public communal.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la commission urbanisme, travaux, cadre de vie du 22 septembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement de la parcelle AC 386 dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 003-210300133-20250925-CM_20252509_20-DE

20- Convention au titre des partenariats locaux de plantations à conclure avec le Département de l'Allier

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Nicolas LASSALLE, Gilbert LARTIGAU, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE),

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Dans le cadre du Plan 350 000 arbres proposé par le Département de l'Allier visant à créer des puits de captation de CO2, à favoriser la biodiversité et à préserver la qualité et la pénétration de l'eau dans le sol, la commune d'Avermes a déposé une demande de subvention en lien avec son projet de replanter 42 arbres sur le territoire communal.

Le Département prend en effet en charge l'achat de ces arbres dont le coût estimé est de 4 275,20 € HT sous forme d'une subvention d'investissement.

Une convention sera prochainement proposée par le Département pour définir les modalités de réalisation des plantations, de leur entretien et de leur pérennité ainsi que les modalités de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et à conclure avec le Département de l'Allier au titre des partenariats locaux de plantation tout document afférent à ce dossier.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 23
- ◆ Votants 27



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY